

Convocation des Elus

le : 29 avril 2019

Délibération affichée,

rendue exécutoire,

après transmission au

Contrôle de la Légalité

le: 08 JUIL. 2019

08

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 26 juin 2019

**RAPPORT SPECIAL RELATIF A L'ACTIVITE DES SERVICES
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS DE SEINE – année 2018**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-21,

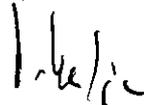
Vu les statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine et notamment l'article 2.2,

Sa commission Personnel, administration générale entendue,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne acte à M. le Président de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine de sa communication du rapport spécial relatif à l'activité des services de l'établissement en 2018.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines / Hauts-de-Seine

Patrick DEVEDJIAN

Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

Accusé de réception en préfecture 078-200062081-20190626-2019-EPI-CA-110- DE Date de télétransmission : 08/07/2019 Date de réception préfecture : 08/07/2019
--